

furent en vigueur jusqu'à la génération qui a donné naissance à la nôtre. On n'était alors ni plus faible, ni plus malades, ni plus malheureux qu'aujourd'hui. Bien au contraire.

Rappelons-nous aussi que c'est sur l'institution solide du Carême, que l'Église avait comme greffé, pour ce temps de pénitence et aussi de bénédictions, d'autres institutions qui faisaient le bonheur de l'humanité : l'interdiction des poursuites et des procès, la suspension des hostilités guerrières, dont la mise en exécution remonte à Constantin lui-même, au IV^e siècle. C'est de ces suspensions des armes pendant le carême, suspensions imposées sous certaines conditions par les Papes aux rois et aux empereurs, qu'est issue, au XI^e siècle, l'admirable institution de la Trêve de Dieu.

Hélas ! nous ignorons aujourd'hui la Trêve de Dieu, comme nous ignorons trop aussi la bienfaisante influence de l'Église sur la vie publique des nations !

Nous l'avons oublié, mais Dieu nous le rappelle aujourd'hui : les préceptes et les enseignements de l'Église fidèlement observés ne sont pas seulement une source de mérites pour la vie éternelle ; ils sont aussi une source de prospérité, de paix et de civilisation, pour la vie présente des peuples comme des particuliers.

J.-A. D'A.

HAUTE APPROBATION

A NOTRE CHER FILS

ALEXIS MARIE LÉPICIER

PRIEUR GÉNÉRAL DES SERVITES DE MARIE

BENOIT XV PAPE

Salut et bénédiction Apostolique

Nous connaissons pleinement toute la diligence et toute l'abondance de saine doctrine avec laquelle vous avez enseigné la sainte théologie pendant beaucoup d'années dans le Collège Urbain de la Propagande, et nous savons également tout l'avant-